



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 28 JUIN 2018

Date d'envoi de la convocation : 22 Juin 2018

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 158

Nombre de votants : 193

(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Dominique HEBERT

L'an deux mille dix-huit, le **Judi 28 Juin**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel de la Hague à Beaumont-Hague à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, LEBUNETEL Gilbert suppléant de ANTOINE Joanna, ARLIX Jean (à partir de 19h05), ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (jusqu'à 20h55), BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme (à partir de 19h05), LEGENDRE Michel suppléant de BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, LAIDET Serge suppléant de CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FEUILLY Emile, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, BELLAMY Daniel suppléant de GAUCHET Marc, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise (jusqu'à 20h20), HARDY René, HAYE Laurent (jusqu'à 19h30), HEBERT Dominique, HOULLEGATTE Jean-Michel (jusqu'à 20h00), HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUET Catherine, JOLY Jean-Marc (jusqu'à 21h40), JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (à partir de 19h58), LEBARON Bernard, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUDEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louise, LEPETITTEVIN Gilbert (jusqu'à 20h00), LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël (jusqu'à 20h20), LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel (à partir de 19h19), MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle (jusqu'à 20h20), COUTANCEAU Martine suppléante de MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri (jusqu'à 20h23), MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN

Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, ROUSSEL Pascal, ROUSVOAL Camille, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, DUVAL Pierre suppléant de SCHMITT Gilles, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à 19h40), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

ARLIX Jean à HAMELIN Jacques (jusqu'à son arrivée à 19h05), BALDACCI Nathalie à MIGNOT Henri (jusqu'à son départ à 20h23), BASTIAN Frédéric à GOSSELIN-FLEURY Geneviève (à partir de 20h55), BELHOMME Jérôme à REBOURS Sébastien (jusqu'à son arrivée à 19h05), BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie, CAUVIN Bernard à GRUNEWALD Martine, CHEVEREAU Gérard à LE BEL Didier, CUNY Daniel à BOURDON Cyril, D'AIGREMONT Jean-Marie à ASSELINE Yves, DELAPLACE Henry à PARENT Gérard, DIGARD Antoine à BELHOMME Jérôme (à partir de 19h05), DRUEZ Yveline à LERENDU Patrick, FEUARDANT Marc à HAMELIN Jean, FEUILLY Hervé à TIFFREAU Danièle, GESNOUIN Marie-Claude à LAINÉ Sylvie, GODEFROY Annick à LEFAIX-VERON Odile, GOSSELIN Albert à MAIGNAN Martial, GROULT André à CASTELEIN Christèle, HAMEL Bernard à LECOQ Jacques, HAMON-BARBE Françoise à ROUSVOAL Camille (à partir de 20h20), HAYE Laurent à HAMON Myriam (à partir de 19h30), HENRY Yves à JOUAUX Joël, HOULLEGATTE Jean-Michel à POUTAS Louis (à partir de 20h00), JOLY Jean-Marc à VIVIER Nicolas (à partir de 21h40), LAFOSSE Michel à FAUDEMÉR Christian, LALOË Evelyne à DUFOUR Luc, LAMOTTE Jean-François à GUERIN Alain, LAUNOY Claudie à ARRIVÉ Benoît, LE MONNYER Florence à VIVIER Nicolas (jusqu'à 19h58), LEBONNOIS Marie-Françoise à VIGNET Hubert, LEGOUPIL Jean-Claude à AMIOT Sylvie, LEONARD Christine à NICOLAÏ Michel, LEPOITTEVIN Gilbert à CROIZER Alain (à partir de 20h00), LERECULEY Daniel à GODIN Guylaine, LESEIGNEUR Hélène à BOUILLON Jean-Michel, MARIVAUX Isabelle à LOUISET Michel (à partir de 20h20), PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, POTTIER Bernard à LETERRIER Richard, RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie, ROUSSEAU Roger à MARTIN Yvonne, SEBIRE Nelly à ROUXEL André, SOURISSE Claudine à BURNOUF Hervé, TISON Franck à FAGNEN Sébastien, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de 19h40).

Excusés :

BRECY Rolande, BROQUET Patrick, DELAUNAY Sylvie, DESQUESNES Jean, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GOSSELIN Bernard, GOUREMAN Paul, GUERARD Jacqueline, HUBERT Jacqueline, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LATROUITE Serge, LE PETIT Philippe, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LEFRANC Bertrand, LEVAST Jean-Claude, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, POIDEVIN Hugo, REVERT Sandrine, TARDIF Thierry.

Le Président procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Dominique HEBERT.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président :

« Je voudrais excuser Madame DRUEZ, Maire de la commune de La Hague, qui n'a pas pu être là ce soir et qui m'a chargé de vous le dire, qui a également chargé Patrick LERENDU de vous accueillir au nom de la commune de La Hague. Je vais donc lui passer la parole pour un rapide mot d'accueil et je voudrais remercier au nom du Conseil d'Agglomération, la commune, pour la mise à disposition de l'espace culturel ainsi que pour l'accueil qui nous est fait ce soir. »

Patrick LERENDU:

« Merci Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, Madame DRUEZ, comme vient de le dire Monsieur le Président, est absente ce soir et vous prie de l'excuser. Elle est retenue dans le cadre du renouvellement du Haut Comité Manche pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire

à Paris. Elle m'a chargé de vous accueillir ce soir pour cette session décentralisée du Conseil communautaire dans l'espace culturel de La Hague. La Hague a le plaisir de vous recevoir dans cet espace culturel. Cet espace est un équipement qui a ouvert ses portes en septembre 2015 et qui au-delà de la salle de diffusion dans laquelle vous vous trouvez, regroupe également l'Ecole des arts vivants et un espace dédié aux expositions d'amateurs locaux et des salles de pratiques artistiques. Donc une douzaine de spectacles ont lieu tous les ans dans cette salle qui sont proposés dans le cadre de la programmation culturelle de La Hague avec un travail en réseau avec les structures du Cotentin. Comme le disait Monsieur le Président, nous avons 65 délibérations à passer. Je ne vais pas être plus long et il est commun de dire dans un espace culturel que le spectacle commence mais je ne vais pas aller jusque-là. »

Jean Louis VALENTIN:

« Merci Monsieur LERENDU, on peut l'applaudir. Je vous présente le document qui vous a été distribué. La feuille récapitulative des avis des commissions et des modifications apportées sur les projets de délibération y figurent. Nous aurons en début de séance, une intervention brève mais j'ai pensé qu'il était indispensable qu'elle vous soit communiquée de la Société General Electric sur le projet d'implantation d'un démonstrateur d'éolienne nouvelle génération sur le port de Cherbourg. La présentation a été faite hier au Conseil Municipal de Cherbourg et par symétrie, il est normal qu'elle vous soit faite aujourd'hui. Donc cette intervention aura lieu au début de séance avant l'ordre du jour. Je ne ferai pas de propos liminaire afin d'éviter que la séance ne dure trop longtemps. Je voudrais simplement vous annoncer le résultat du vote des conseils municipaux portant sur l'intégration de la compétence de la voie de contournement des Pieux : ont voté favorablement 69 communes ou en tout cas votes favorables ou réputés tels (63 votes exprimés et 6 votes tacites), 57 avis défavorables, 6 communes ont délibéré sans émettre d'avis c'est à dire soit une abstention, soit un partage des voix. En conséquence la moitié au moins des communes, 66 sur 132, représentant au moins les deux tiers de la population, et nous avons le critère des deux tiers de la population dont la commune la plus peuplée, Cherbourg-en-Cotentin ayant voté favorablement, la compétence sera transférée à la Communauté d'Agglomération et je m'en réjouis. Je vois dans ce vote un double résultat, apparemment contradictoire mais en réalité qui m'apparaît en résonance avec l'ensemble des débats que nous avons eu. D'abord un vote de solidarité communautaire et de respect des engagements qui avaient été pris dans la charte, quelques appréhensions assez largement partagées sur la nécessité d'une conduite du projet qui fasse droit aux observations, commentaires et interrogations que ce projet a pu susciter aux Pieux, et au-delà et il nous reviendra donc, dans la conduite des opérations, de ne pas oublier qu'une partie des communes n'ont pas été convaincues. Il y a là un travail d'explication, de pédagogie et peut être aussi d'amendements à faire afin que ce projet soit finalement emblématique d'une manière de procéder qui soit comprise et acceptée.

Je voudrais également féliciter Cyril BOURDON, conseiller délégué ici présent, qui a été élu Vice-président du Syndicat Mixte Manche Numérique récemment, ce qui, je crois, est de nature à créer un lien supplémentaire et nécessaire entre l'Agglomération et Manche Numérique, je rappelle que Cyril BOURDON a dans sa délégation le sujet de l'accompagnement numérique. J'en profite également pour saluer Jacques HAMELIN parce qu'il est maire délégué de La Hague et conseiller délégué de l'Agglomération et qu'il nous accueille aussi.

Je vous propose de passer la parole sans plus attendre aux représentants de General Electric pour qu'ils nous fassent une présentation du démonstrateur éolien nouvelle génération qui pourrait être installé à Cherbourg. »

Emmanuel CHARLOPIN (Représentant de General Electric) :

« Bonjour Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président. Je m'appelle Emmanuel CHARLOPIN, je travaille pour la société General Electric Wind offshore qui est donc une société spécialisée dans la conception et la fabrication d'éoliennes maritimes. GE Wind offshore, c'est une entreprise principalement basée en France, nous avons actuellement deux usines, une à Saint-Nazaire où nous fabriquons les nacelles donc les parties hautes de l'éolienne et notre usine de pales qui est en cours de construction sur le terre-plein de Cherbourg au niveau du quai des Flamands sur le foncier de PNA que Monsieur Bertrand MARSSET représente ici. On a également trois bureaux, le siège qui est à Nantes avec l'ensemble de notre activité d'ingénierie et de vente, également un bureau à Hambourg en Allemagne et un autre à Barcelone où nous avons également des ingénieurs et des chefs de projet.

On vient vous parler plus exactement du nouveau projet qui a été lancé en début d'année et qui est LALIADIX qui est notre nouveau modèle d'éoliennes maritimes. Notre modèle actuel fait 6 mégawatts, et, vous avez peut être suivi l'actualité en mars avril de cette année, nous allons passer sur une machine de 12 mégawatts qui sera la plus grande éolienne maritime et la plus puissante jamais conçue. C'est

un investissement de plus de 320 millions d'euros dont une énorme partie est réalisée en France. Pourquoi est-ce que l'on investit dans un nouveau modèle ? C'est tout simplement pour des raisons de survie, on va dire, c'est à dire que notre machine actuellement est beaucoup trop petite et si on veut gagner des parts de marché, il faut faire les machines les plus grosses possible afin d'abaisser au maximum le coût. La stratégie par rapport à ça, évidemment dans le secteur de l'énergie, c'est d'avoir un coût d'électricité le plus faible possible, ce qui nécessite d'avoir des machines de plus en plus grandes. Et comme je vous l'ai dit, notre machine de 6 mégawatts est actuellement trop petite et n'est plus compétitive pour gagner de nouvelles parts de marché. Donc le groupe a décidé d'investir dans ce nouveau concept et au niveau de la stratégie industrielle, les pales de cette éolienne seront fabriquées sur l'usine de Cherbourg qui est actuellement en construction et les nacelles seront fabriquées, dans notre usine de Saint-Nazaire. Donc au final cela nous permettra de pérenniser l'activité grâce à des parts de marché que nous pourrions gagner. Au niveau du planning, en fin d'année dernière, on a donc décidé de ce nouveau modèle qui est en cours, on est en train de finaliser les plans, on a commencé à acheter les composants et on a également lancé les travaux d'agrandissement de nos deux usines sur Saint-Nazaire et sur Cherbourg. Au niveau du lancement de la machine, ce qui est très important pour nous c'est de construire un démonstrateur. Alors pourquoi un démonstrateur ? Tout simplement parce que sur le marché de l'éolien, on ne peut pas vendre une machine si elle n'a pas été certifiée et pour être certifiée, nous devons réaliser un modèle grandeur nature, et le tester, vérifier sa courbe de performance. C'est pour cela qu'on a besoin d'un démonstrateur pour lequel on va avoir environ cinq années de tests, cinq années de retour sur sa conception. On va également utiliser pendant cinq années ce prototype, ce démonstrateur pour former nos personnels qui plus tard iront opérer les machines en mer. Mais c'est également un argument commercial, il est difficile pour un investisseur, parce que les projets éoliens offshore ça se compte à un à deux milliards d'euros, difficile pour eux de lever ces montants s'ils n'ont pas quelque chose de concret à avoir en face de cela. Alors comme je l'ai rappelé, c'est vraiment une question indispensable sur ce marché, notamment avec la concurrence des pays d'Europe du Nord, ils ont des machines entre 8 et 9,5 mégawatts. Alors le projet c'est une nouvelle machine, un démonstrateur qui devient indispensable. Alors pourquoi on vient vous en parler ici ? Parce qu'on a repéré effectivement que le site de Cherbourg pourrait accueillir ce démonstrateur. On travaille actuellement sur plusieurs sites en Europe, il faut pouvoir aligner plusieurs atouts pour pouvoir être utilisés comme site de démonstrateur et le terre-plein des Flamands nous intéresse grandement. Pour cela, on a monté une équipe pour ce projet, GE et LN WIND POWER qui est l'entité de GE qui fabrique les pales, nous nous sommes associés à la société VALAUREM qui est le premier producteur indépendant d'énergie renouvelable, qui nous aide sur le volet administratif et autorisations, et PNA, avec Bertrand MARSSET, qui le représente, qui est le propriétaire du terrain et qui nous supporte dans ce projet. Alors pourquoi est-ce qu'on est intéressé par Cherbourg ? Tout simplement parce que déjà il y a des bonnes conditions de vent, il y a vraiment un environnement qui est favorable aujourd'hui sur les énergies marines dans la région. Il y a eu le développement de ce terre-plein portuaire avec les EMR qui nous a permis de construire notre usine de pales. Il y a également une logique industrielle à avoir envie d'intégrer ce démonstrateur sur Cherbourg parce que c'est là que l'on fabrique les pales, donc ça donne l'opportunité de tester tout ce que l'on a fabriqué. Il y a des infrastructures portuaires qui sont excellentes. Il y a eu des gros travaux qui ont été réalisés ces dernières années par PNA. Il y a également un réseau électrique disponible. Ce qui est très intéressant pour nous, c'est qu'on est déjà dans une zone industrielle, on n'est pas dans une zone Type Natura 2000 ou une zone protégée donc ça c'est important pour nous, d'un point de vue industrie. Et également important pour éviter les nuisances, c'est qu'on est suffisamment loin des habitations à environ 1,4/1,5 km. Enfin, on a commencé à s'intéresser à ce site l'année dernière et on a eu des bons retours au niveau des deux entités qui étaient concernées par le projet, notamment, je peux citer la DGSC ou bien la marine nationale. Voilà donc là c'est la position, on a fait un photomontage, vous pouvez voir l'éolienne se situe effectivement tout au bout du terre-plein des Flamands, au niveau des dimensions donc le haut, le moyen, là où sont connectées les pales serait à 135 mètres de haut et la hauteur totale jusqu'au haut de la pale est à 245 mètres de haut. Il y a une photo d'après on peut voir depuis les hauteurs de Cherbourg, la petite flèche rouge qui indique où se trouverait le démonstrateur si ce site était sélectionné. Alors les retombées sur Cherbourg, si le site est finalement possible pour installer l'éolienne sur Cherbourg, ça voudrait dire investir déjà au minimum 5 millions d'euros, ne serait-ce que pour créer la fondation et créer le raccordement au réseau. Au niveau emploi, donc on aura besoin d'opérer ce prototype avec cinq personnes, cinq emplois à temps plein. Au niveau de la vitrine, au niveau de la visibilité donc sur la base de notre expérience de notre premier modèle, on sait que ça va attirer énormément de visiteurs parce que ce sera vraiment l'éolienne la plus grande et la plus puissante jamais construite, on l'avait évalué à environ 500 personnes par an, on pense que c'est un minimum. Et enfin, pendant les cinq ans de phase de test, on anticipe de dépenser à peu près deux millions par an, ce qui fait en tout une estimation qu'on pense basse de 15 millions d'euros, on pense plutôt qu'on sera sur 20 millions d'euros investis en local. Au niveau de la ville, effectivement, ça permettrait d'avoir une certaine

vitrine, avoir le nucléaire ici, les EMR sur Cherbourg, donc un vrai mix énergétique. Visibilité évidemment pour Cherbourg qui sera la ville de l'éolienne offshore la plus grande, la plus puissante du monde, mais également cela permettrait de pérenniser l'activité de l'usine de pales sur Cherbourg mais également sur les nacelles à Saint-Nazaire. Si on travaille sur Cherbourg, quelle serait la mise en œuvre ? Effectivement les pales sur Cherbourg, nacelles à Saint-Nazaire, on aurait une fondation en béton qui serait effectivement au bout du terre-plein des Flamands qui fait une fondation d'à peu près 20 mètres de diamètre qui serait supportée par des pieux pour se tenir au toit rocheux qu'on a repéré lors d'études géotechniques. Enfin, au niveau de l'installation, là on peut voir une photo sur la gauche un photomontage qui est pris depuis la vigie du Homet à Cherbourg, on peut apprécier à peu près la taille de la machine. Du fait de sa position très haut au bord de la digue ça nous permettrait de l'installer en conditions réelles et d'utiliser un navire qu'on appelle type Jack-up, on a mis une photo, c'est ce type de bateau que l'on utilise habituellement pour installer les éoliennes en mer, pour le démonstrateur on pourrait utiliser ce type de bateau parce qu'on serait suffisamment près de l'eau ce qui nous permettrait d'installer en conditions réelles. On a réalisé des pré-études avec ENEDIS qui nous a confirmé que le réseau électrique était en capacité d'accueillir ce prototype et donc on serait raccordé au niveau du poste source de Tourlaville, sur votre droite on peut voir en Bleu le cheminement du câble entre Tourlaville et le prototype il y aurait environ 3 à 4 kilomètres. Je vous confirme que le prototype est bien sur terre c'est juste que les cartes n'ont pas encore été mises à jour suite à l'extension du terre-plein. Donc aujourd'hui on est en phase de développement sur ce site on continue nos études. On a donc déposé une demande d'autorisation fin mai donc le dossier est en cours d'instruction au niveau des administrations. Nous on continue nos études de raccordement à la façon dont on pourrait construire la fondation, on réalise les mêmes études sur d'autres sites en Europe et on prévoit donc de sélectionner le site après l'été donc vers fin septembre octobre et là on pourra communiquer sur le site qui serait sélectionné. Néanmoins il nous paraissait important aujourd'hui de vous présenter ce projet afin de recueillir les avis des gens, des élus et des personnes concernées par ce projet afin qu'on puisse les prendre en compte dans son développement. »

Gérard PARENT :

« Tout d'abord, très impressionné par ce projet absolument fantastique, ce n'est quand même pas rien de passer de 6 mégawatts à 12 mégawatts. Pour ce qui est du démonstrateur, ce n'est pas facile pour un prototype mais est-ce que vous avez pu faire un diagnostic sur l'impact sonore que pourrait avoir ce démonstrateur sachant qu'il se trouve à 1,4 km, mais ça doit quand même, avec une hauteur de 250 mètres avoir un rayonnement relativement important ? »

Emmanuel CHARLOPIN (Représentant de General Electric) :

« Oui effectivement il y a une régulation qui est très bien faite en France là-dessus, c'est à dire que quand on fait une demande d'autorisation environnementale, on doit faire une étude d'impact sonore par un bureau d'études indépendant. Cette étude a été réalisée, elle fait partie du package avec la demande d'autorisation et ça va être vu par l'ARS. »

Un conseiller communautaire :

« Est-ce que ce type d'implantation peut faire l'objet d'un recours d'une association du droit des personnes ou des environnementaux ou non ? »

Emmanuel CHARLOPIN (Représentant de General Electric) :

« C'est une bonne question, c'est une excellente question. C'est pour cela que l'on développe plusieurs sites en parallèle parce qu'on ne peut pas prendre le risque de tout concentrer sur un site. Je vous rappelle que le groupe investit en fonds propres plus de 300 millions d'euros et sans démonstrateur, le projet ne va pas au bout, on ne peut pas vendre nos machines et on n'a pas nos parts de marché. Et donc la réponse à la question est oui, une fois que la demande de permis est déposée il peut y avoir des recours, c'est aussi l'intérêt pour nous, en amont, de consulter et de se concerter avec les gens pour savoir ce qu'il faudrait adapter pour que justement ce projet soit accepté par la population. Après un point qui est quand même très important, qu'il faut relayer, c'est que ça reste un démonstrateur, c'est pour nous une machine qui est un outil pour finaliser la conception, on n'a pas vocation à vouloir opérer des éoliennes sur Cherbourg et au bout de cinq ans, on va démonter cette éolienne, cela reste une structure qui sera, certes, grande et belle mais éphémère. »

Ralph LEJAMTEL :

« Je pense qu'il faut des outils de levage par rapport au terre-plein des mielles. A priori, à la Cité de la mer la dernière fois qu'on a eu le salon de l'ICOE, il y avait beaucoup de boîtes des Pays-Bas, est ce que vous avez déjà réfléchi au sujet ? Je pense que oui mais est-ce que vous avez des éléments. »

Emmanuel CHARLOPIN (Représentant de General Electric) :

« Nous ce qu'on préférerait c'est installer avec un navire sur pied et aujourd'hui il n'y a pas de navire sur pied français. Si jamais on ne peut pas installer avec ce type de navire sur pied, il y a effectivement des entreprises en France qui sont capables de faire le levage et l'installation. On les a déjà consultées mais il y a des entreprises, par exemple, qui sont hollandaises mais qui ont des antennes françaises et la plupart des gros levageurs européens ont des antennes françaises. Donc nous on traite avec les antennes françaises sur Cherbourg. »

Benoît ARRIVE :

« En tant que Maire et Vice-Président au développement économique, je tiens d'abord à vous remercier pour cette nouvelle présentation. La première a eu lieu hier au Conseil de Cherbourg-en-Cotentin, on se reverra samedi en permanence pour essayer d'informer la population, et vous dire que ça fait plusieurs mois que l'on travaille sur ce dossier maintenant et qu'il est extrêmement intéressant pour le territoire. Mes chers collègues vous savez que ça fait des années que la Région, le Département, l'ex Communauté Urbaine, la ville maintenant et l'Agglomération travaillent pour que nos territoires ici puissent se prévaloir d'être, finalement, le démonstrateur du mix énergétique français, en mixant toutes les énergies du nucléaire jusqu'à l'hydrogène en passant par l'éolien et l'hydrolien. Sur l'hydrolien, nous l'avons dit lors d'ICOE, comme vous le savez nous attendons que le gouvernement fasse ce qu'il doit faire. L'inauguration de l'usine OPENHYDRO vient d'avoir lieu et on souhaite aller au bout de l'expérience avec cette machine dans le Raz Blanchard. C'est l'objet même de l'appel de Cherbourg que l'on a lancé avec le président de Région, Jean-Louis Valentin et puis bien sûr Marc LEFEVRE et un certain nombre d'autres élus français de toutes les villes concernées, de l'ensemble des industriels. On espère encore une fois convaincre le gouvernement sur l'hydrolien et sur l'éolien. On a une bonne nouvelle, la confirmation des 6 parcs et donc les 100 premiers recrutements chez LM WIND ont été annoncés pour fabriquer les pales de l'ALIADÉ 150 avec un objectif de 550 emplois à terme dans l'usine de Cherbourg-en-Cotentin avec une formation portée sur le territoire local pour essayer d'apporter du travail à celles et ceux qui en cherchent sur le territoire, le tout en lien avec la Maison de l'Emploi et de la Formation. Ce projet permettra d'agrandir l'usine, qui n'est pas encore ouverte, pour passer ensuite, après avoir fabriqué les pales de l'ALIADÉ 150 sur les pales de l'ALIADÉ X des pales de 107 mètres. Donc c'est pour Cherbourg-en-Cotentin et pour le Cotentin la volonté affirmée d'aller au bout de ce que l'on dit depuis des années est de devenir finalement une place centrale mondiale de l'éolien offshore en ayant cette machine qui a vocation effectivement à rester cinq ans mais à fixer le territoire comme étant un territoire qui compte dans le monde sur le développement des émergents. Je vous accompagne depuis plusieurs mois sur ce dossier et vous pouvez compter sur notre soutien, on lève les obstacles les uns après les autres et j'espère aujourd'hui qu'on sente, grâce au soutien de tous les territoires, on pourra convaincre celles et ceux à Paris qui ont le dossier sur leur bureau et de continuer à avancer avec vous parce que c'est un dossier qui est bon pour le mix énergétique français et qui est bon pour le territoire du Cotentin. En tout cas merci de la transparence de vos propos et d'avoir accepté ce type de présentation qui était pour nous essentielle dans le débat public qu'il va falloir mener dans les semaines et les mois qui viennent pour convaincre de l'utilité de cette belle machine. »

Emmanuel CHARLOPIN (Représentant de General Electric) :

« Merci Monsieur le Maire, juste pour conclure de notre côté, comme vous le rappelez, nous allons ouvrir une permanence ce samedi matin en mairie déléguée de Cherbourg à partir de 9h30 toute la matinée jusqu'à 13 heures où on accueillera les gens pour des questions ou s'ils souhaitent avoir des informations sur le projet. A l'extérieur, on va également laisser des brochures qui donnent des détails sur le projet dont vous pourrez vous servir. »

Bertrand MARSSET (représentant de PNA) :

« Ce projet nécessite une mise en compatibilité du PLU et donc à ce titre postérieurement au choix de GE, qui sera favorable à Cherbourg j'en suis sûr, et aux enquêtes publiques, vous serez à nouveau saisis pour mettre à jour les documents d'urbanisme vers la fin de l'année on le pense. »

Le Président :

« Merci à vous, merci à General Electric d'être venu ce soir ici, merci à PNA, vous pouvez les applaudir je pense pour cette présentation. Et vous dire combien l'Agglomération du Cotentin soutient ce projet aux côtés de la ville de Cherbourg mais aussi de la Région et du Département. »

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 Mai 2018 :

Le procès-verbal est approuvé.

Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Décisions du Bureau Communautaire rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Le conseil communautaire prend acte.

Délibération n° 2018 - 076

OBJET : Contractualisation avec l'Etat – Avis du conseil Communautaire

Le Président présente la délibération.

Le Président :

« Vous connaissez le sujet puisque nous l'avons déjà abordé mais je vous le récapitule très brièvement. L'agglomération est soumise par le Gouvernement au terme d'un décret et d'une circulaire ministérielle au dispositif de contractualisation de Cahors, du nom de la ville du Lot dans laquelle ce dispositif a été imaginé ou en tout cas a été publié. Ce dispositif n'est ni plus ni moins qu'une norme d'encadrement des dépenses de fonctionnement de 1,2% par an, inflation comprise, sans qu'il soit possible à l'autorité locale d'y apporter beaucoup de dérogation ou d'assouplissement. Quand je dis autorité locale, il s'agit de l'autorité locale du Préfet. Nous avons toujours considéré depuis plusieurs mois que nous n'étions pas éligibles à ce dispositif, et que nous y avons été inclus à tort pour la raison très simple que nos dépenses réelles de fonctionnement aujourd'hui dans le compte administratif 2017 s'établissent à 45 millions d'euros environ et que le seuil à partir duquel se déclenche l'obligation de souscrire à ce dispositif est un seuil de 60 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement. Il se trouve que ce seuil est calculé, non pas sur la base de l'année 2017 mais sur la base de l'année 2016, et que sur la base de l'année 2016, l'Etat a reconstitué en quelque sorte fictivement un compte de gestion du Cotentin, lequel n'existait pas à l'époque, en y intégrant l'ensemble ou la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement de la commune sur laquelle nous nous trouvons, la Hague, alors même que, comme vous le savez, la Hague s'étant érigée en commune nouvelle à la fin de l'année 2016, elle a exercé les compétences de l'ancienne Communauté de communes de la Hague. Et que donc nos dépenses ont été de ce fait artificiellement majorées, ce qui explique la différence entre les 67 millions d'euros que l'Etat a considéré comme devant être affecté au Cotentin en 2016 alors que nous nous trouvons à 45 millions en 2017. C'est la raison pour laquelle nous avons toujours considéré, au-delà du débat sur le principe de la contractualisation, que cette décision de nous inclure dans ce dispositif était une décision injuste et une décision inéquitable, et nous n'avons cessé de le dire, n'avons pas été entendus. Mais nous avons continué d'affirmer qu'il y avait, à notre sens, une erreur d'appréciation sur l'inclusion du Cotentin à ce dispositif. Et le Bureau m'a donné mandat pour émettre un recours devant la justice administrative, dès lors que l'Etat, ou plus exactement, le Gouvernement ne faisait pas droit à nos arguments ou en tout cas ne prenait pas en compte nos arguments, nous avons donc déposé un recours devant le Conseil d'Etat à la fois en référé pour avoir la suspension, à notre rencontre, du décret et de la circulaire et au fond. Nous n'avons pas obtenu gain de cause en référé devant le Conseil d'Etat lundi, lors d'une audience très longue de trois heures, mais la décision est tombée hier soir et nous n'avons pas obtenu gain de cause en référé, sachant qu'il y a des conditions extrêmement précises pour qu'un référé soit admis mais le recours sera jugé au fond dans les mois qui viennent. Ce que je veux vous dire ce soir c'est premièrement, que je considère toujours, et le Bureau avec moi d'ailleurs est assez unanime, qu'il y a là une décision qui est non seulement injuste mais qui est également totalement inappropriée à une communauté XXL et à une Communauté d'Agglomération en voie de constitution

qui a évidemment besoin, pour assurer son développement, de mettre en place un certain nombre de services nouveaux et de procéder, au moins dans les premières années de sa création, à un certain nombre de dépenses nouvelles, qu'il s'agisse de dépenses de structure ou qu'il s'agisse de dépenses liées à l'exercice des missions de service public qui sont les siennes. Je voudrais dire que c'est d'autant plus inapproprié à un établissement public du type de celui que nous sommes en train de construire que nous avons poussé au maximum, je dis bien au maximum, la mutualisation avec les communes qui pouvaient le supporter, je pense notamment à Cherbourg-en-Cotentin ou aux Pieux, et que certains dans cette salle il y a quelques semaines ou quelques mois nous ont dit que nous avions fait trop de mutualisation. Or là, on est en train de nous expliquer, non seulement qu'on en a pas fait trop mais qu'on en a pas fait assez, donc c'est une décision je le répète injuste, c'est une décision inappropriée et c'est une décision qui, si nous l'acceptons, ne nous permettrait pas de prendre notre essor. Autrement dit, alors même que l'Etat et le Gouvernement nous avaient incités à faire le grand Cotentin et à jouer au maximum à la fois de l'attractivité et de la solidarité, il est en train aujourd'hui de nous couper les ailes en nous empêchant de consacrer à notre développement les moyens que nous avons car, je le répète, nous avons une situation financière extrêmement saine. Nous avons un taux d'endettement très faible, Christian PRIME vous le rappellera tout à l'heure, nous avons des marges de manœuvre et nous sommes des bons élèves en termes financiers, en termes de gestion financière mais aussi des bons élèves en termes de réforme territoriale, et donc moi je n'accepte pas que les bons élèves soient pénalisés parce que ce qu'on nous propose c'est tout simplement de renier nos capacités de développement. Donc le choix que nous avons, il est simple, soit nous acceptons ce dispositif, qui vous est mis dans le dossier, c'est à dire nous acceptons de signer un contrat avec l'Etat qui nous empêche de développer nos dépenses de fonctionnement, c'est la solution numéro un, mais dans ces cas-là nous ne pourrions pas développer les missions qui sont les nôtres. Soit, c'est la solution 2, nous refusons ce contrat parce que nous en contestons la légitimité d'une part, et que nous considérons qu'il n'est pas adapté à notre situation de l'autre. Et c'est la solution que je vous propose parce que je pense que c'est la seule qui soit conforme à la position d'une grande agglomération comme la nôtre. Je voudrais ajouter que j'ai tout fait avec l'appui du Bureau, l'appui je dois dire extrêmement groupé, j'ai tout fait pour éviter d'en arriver à une phase contentieuse. J'ai pu d'ailleurs compter sur un préfet qui a été dans une démarche de dialogue et qui a compris nos arguments, et j'étais prêt à une forme de compromis qui nous aurait permis de signer un contrat à condition que notre situation particulière et que nos spécificités locales soient prises en considération. Je dois dire que je me suis heurté, au niveau national, à un mur, je ne peux pas vous le dire autrement, et d'ailleurs je le déplore parce que si on veut vraiment une contractualisation qui réussisse, il faut un dialogue local et il faut une certaine latitude et une certaine souplesse qui soit laissée aux préfets pour discuter avec les exécutifs locaux. En l'occurrence, je dois dire qu'hélas cela n'a pas été possible, et donc aujourd'hui je me présente devant vous, je dois le dire en colère, ce qui m'arrive rarement, ceux qui me connaissent savent que ça m'arrive de temps en temps, rarement quand même, je suis en colère parce que j'ai le sentiment que le Gouvernement nous a abandonné au milieu du gué. Je n'ai pas l'habitude de transformer ces séances en des séances politiques, je ne le ferai pas plus aujourd'hui qu'hier, mais je veux quand même dire que j'ai le sentiment qu'il y a une incohérence entre le fait de pousser à la réforme territoriale d'un côté et de reprendre ensuite de l'autre main les efforts de ceux qui l'ont fait en leur expliquant surtout qu'il faut qu'ils ne se développent pas et qu'ils n'apportent pas aux communes l'ingénierie nécessaire. Donc ce raisonnement, je pense que nous ne devons pas l'accepter et je pense donc que nous devons aujourd'hui refuser solennellement de signer ce contrat et je pense que c'est une décision forte que nous devons prendre. Il faut évidemment en assumer les conséquences, les conséquences c'est que quand vous ne signez pas le contrat, la sanction financière du dépassement de la norme est plus forte puisque la sanction financière est de 75% quand vous signez et de 100% quand vous ne signez pas. Mais je crois que nous ne devons pas, si je puis dire, céder à une forme de chantage financier, nous le devons d'autant moins, qu'encore une fois, nous avons une dynamique fiscale et des marges de manœuvres, je ne sais pas si ça nous le permet mais en tout cas ça ne doit pas être déterminant dans notre attitude. Ça ne veut pas dire qu'il faut être fermé à toute perspective d'évolution, je pense qu'il faut continuer le dialogue et qu'il faut continuer et amplifier le dialogue politique à un autre niveau que celui qui a eu lieu jusqu'à présent, et cela je pense que nous sommes prêts à le faire d'ailleurs avec l'aide des parlementaires que je n'exclus pas de resolliciter sur ce sujet et notamment Jean-Michel HOULLEGATE qui est présent ici dans cette salle, également d'ailleurs les grandes associations d'élus locaux, notamment régionaux, départementaux et des agglomérations. J'ai eu l'occasion d'évoquer le sujet avec Hervé MORIN qui est Président de Région de France, mais je crois que en l'état, il nous est impossible, sauf à renier ce que nous sommes et à renier ce que nous avons fait et ce que nous sommes en train de faire, quelles qu'aient été nos sensibilités, de signer ce contrat et je considère personnellement que nous sommes injustement traités et que nous sommes injustement pénalisés. »

David MARGUERITTE :

« Un mot pour soutenir totalement cette position qui est en effet celle des Régions de France, la Région Normandie d'ailleurs dans son Assemblée plénière du 18 juin dernier à la quasi-unanimité a refusé de signer cette contractualisation, et je crois que c'est vraiment la bonne position tant sur la forme que sur le fond. Sur le fond, je lisais ce chiffre, je crois que sur les 50 milliards de déficit générés par le déficit de collectivités cumulées au cours des quatre dernières années, 3 milliards seulement étaient liés aux collectivités territoriales. La contractualisation est aujourd'hui présentée comme un remède à la maîtrise de la dépense publique ce qui évite au passage à l'Etat de se poser les vraies questions, et l'Etat qui aujourd'hui impose ce carcan, qui n'est pas un contrat mais un carcan, finalement reporte insidieusement la faute sur des collectivités qui se sont réformées et qui, on le voit, contribuent très peu à la dette publique qui est d'abord générée par l'Etat, donc on n'a pas de leçon à recevoir. Et c'est donc une position de principe qui a été prise par les Régions de France, une position tenue, assumée par la Région Normandie, plus de la moitié des régions aujourd'hui ne signent pas la contractualisation. Je lisais hier un communiqué de l'Association des Départements de France qui sortait de la Conférence nationale des territoires, je crois qu'il faut le dire parce que c'est assez historique, jusqu'ici les régions étaient sorties au mois de septembre, les départements sortent aussi de cela. C'est le signe aujourd'hui d'un climat d'agression assez inégalé à l'égard des collectivités territoriales, les départements sur la question de la maîtrise de la dépense sociale aujourd'hui sur lesquels ils n'ont pas toutes les compensations mais aussi sur la question de la contractualisation. Je crois que finalement, ce qu'on voit aussi aujourd'hui dans l'alignement des positions entre les villes de France, les agglomérations, les intercommunalités, les régions et les départements, un front uni pour dire finalement laissez les territoires agir et s'administrer librement conformément à la Constitution. Je crois que dans cette position, que je soutiens pleinement, il y a un message très fort et courageux, collectif qui est envoyé dans ce contexte politique très singulier. »

Jean-Michel HOULLEGATTE :

« Tout simplement pour ajouter quelques mots et dire qu'à l'heure actuelle, c'est vrai, qu'on le sent au niveau du Sénat, notamment, il y a une crise de confiance entre les collectivités locales et l'Etat. Ce qu'on a fait remarquer à plusieurs reprises c'est que la dépense publique n'est pas un scandale, au contraire, on a besoin de la dépense publique pour continuer à se développer. Ce qui est évidemment préjudiciable c'est la dette publique, or les collectivités sont faiblement endettées et le mécanisme d'encadrement ne va pas résoudre le problème de la dette publique, au contraire, il cadenasse d'une certaine façon les collectivités, il les empêche de se développer. Donc David MARGUERITTE l'a dit, les régions sont sorties du dispositif de concertation, les départements également, 70% des départements refusent de signer la contractualisation dans un rapport de force qui est en train de s'établir. Et on ne peut bien évidemment, au-delà de la spécificité de la Communauté d'agglomération du Cotentin, que souscrire à la proposition du Président et continuer, je dirais parce qu'à un moment donné il faut poser un rapport de forces entre collectivités et Etat, et malheureusement on sent à l'heure actuelle que de la part du Gouvernement il y a une volonté d'atténuer le rôle des collectivités locales dans le cadre de l'action publique, et ça c'est dommageable pour notre démocratie qui est une démocratie qui fonctionne aussi sur la décentralisation. »

Jacques COQUELIN :

« Vous parlez de la décision du Département, il y a quelques conseillers départementaux dans cette salle qui pourront confirmer mes propos. Vous l'avez sûrement vu pour les mêmes raisons que le Président VALENTIN et David MARGUERITTE l'ont exprimé tout à l'heure, le Département a refusé de contractualiser, et en particulier parce que nous considérons que c'est une remise en cause de notre liberté d'administration des collectivités, qui est un droit constitutionnel je le rappelle. Pour ces raisons nous avons également refusé de contractualiser et je comprends tout à fait les arguments qui ont été évoqués précédemment. »

Ralph LEJAMTEL :

« D'abord, j'ai une certaine empathie pour vous par rapport au fait que vous vous soyez heurté à un mur parce que ça m'arrive parfois moi aussi donc je sais que ce n'est très agréable. Plus sérieusement, c'est vrai que dans le dernier quinquennat il y a eu de l'ordre de 12 milliards 500 millions d'euros d'économies faites, notamment sur le dos des collectivités, là il s'agit de 13 milliards, ce n'est pas si éloigné que ça finalement en terme de trajectoire, c'est une méthode qui change. Donc nous, par rapport à l'explication de vote effectivement, on votera le refus de cette contractualisation qu'on partage avec vous. C'est vrai

que cette austérité qui est imposée aux collectivités territoriales, d'où qu'elle vienne, ne nous convient pas parce que l'on considère que ce n'est pas la bonne trajectoire. Et d'une certaine manière, cette trajectoire qu'on nous inflige est liée à la manière dont l'Europe a fait le choix effectivement d'imposer ce que l'on appelle les règles d'or par rapport aux dépenses publiques, et on n'est pas favorable à cette manière de procéder par rapport aux nécessités de développement économique et de solidarité. Par rapport à Monsieur MARGUERITTE qui parlait de l'Etat qui était moins bon élève que les collectivités avec les chiffres qu'il devait, mais juste un élément quand même, moi je pense qu'il y a aussi un problème dans les ressources qui rentrent au niveau de l'Etat et ces ressources elles sont liées quand même à une baisse de la contribution des citoyens c'est à dire qu'il y a une perte de progressivité et une perte de contribution notamment au niveau de l'impôt et ça aussi ça fait partie de ce sujet. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221

18h49

Nombre de votants : 193

Pour : 2 Contre : 187 Abstentions : 4

La délibération n'est pas adoptée.

Le Président (après le vote) :

« Donc je vous remercie de ce vote massif en faveur de la proposition soutenue par le Bureau, et c'est fort de ce vote que nous continuerons à dialoguer pour essayer de trouver une solution qui soit compatible avec nos intérêts car je ne voudrais pas qu'au travers de ce vote on donne le sentiment que nous sommes contre la modération de la dépense publique. Nous savons que nous avons démontré que nous étions capables, que ce soit d'ailleurs ici ou ailleurs, de gérer les deniers publics avec modération, mais nous voulons le faire avec modération mais avec indépendance et dans la liberté d'agir, c'est cela le sens de notre démarche. »

Délibération n° 2018 - 077

OBJET : Motion de l'Assemblée Délibérante relative au projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »

Le Président présente la délibération.

David MARGUERITTE :

« Merci de soumettre au vote de notre assemblée cette motion qui est une motion symbolique mais importante. En effet, on arrive dans la dernière phase du débat parlementaire au Sénat en ce moment, d'ailleurs Jean-Michel HOULLEGATTE pourrait s'exprimer mais le Sénat est en train de rééquilibrer les choses, malheureusement on sait que l'Assemblée nationale a le dernier mot. Ce projet de loi d'abord dans sa philosophie globale consiste a priori à vouloir développer l'apprentissage, un objectif que nous avons en partage, c'est un objectif que nous soutenons. Néanmoins, les moyens qui sont aujourd'hui utilisés nous les déplorons, nous les regrettons fortement et nous considérons qu'ils menacent non seulement l'équilibre de l'apprentissage dans notre pays, et dans notre région en particulier, mais qu'ils menacent les territoires. Je voudrais l'expliquer simplement, brièvement parce que cette réforme a choisi de passer à côté d'un sujet majeur, celui de l'orientation pour faire en sorte que l'apprentissage soit la voie d'excellence, la voie d'insertion professionnelle et d'épanouissement personnel qu'il doit être, c'est-à-dire qu'il convainque davantage de jeunes publics de choisir l'apprentissage. C'est pourtant une réforme qui passe à côté de ce sujet pour privilégier, c'est une privatisation auquel le gouvernement procède de l'apprentissage dans notre pays et une recentralisation. J'évacue rapidement la recentralisation parce que c'est symbolique mais c'est quand même très fort, ce n'est pas rien, c'est la première fois depuis l'acte 1 de la décentralisation en 1982 que le Gouvernement retire une compétence à une collectivité et c'est symboliquement très fort comme message qui est envoyé. Mais ce qui nous préoccupe davantage encore, c'est la privatisation à laquelle le Gouvernement procède, le sujet est technique mais c'est assez simple, il risque d'établir trois ruptures. La première rupture, c'est une rupture financière entre les Centres de Formation d'Apprentis (CFA), aujourd'hui les régions établissent, par un dialogue de gestion efficace avec les CFA, ce qu'on appelle de la péréquation, c'est à dire qu'il donne plus à ceux qui ont moins. Un CFA qui est en déficit et qui satisfait aux objectifs de la Région reçoit une enveloppe pour compenser et évidemment un CFA qui dégage des marges est ponctionné pour équilibrer les territoires. Aujourd'hui, le Gouvernement a choisi de retenir le coût au contrat pour faire fonctionner les CFA, c'est un coût qui sera décidé de Paris par les branches professionnelles sans aucun lien et sans aucune prise en compte de la différence des territoires. Pourtant on le sait, les coûts de formation ne sont pas les mêmes, évidemment entre un territoire rural et Paris ou d'autres

agglomérations, le coût de l'immobilier, les innovations pédagogiques, les spécificités territoriales ne seront plus prises en compte, et ce coût national qui sera fixé de façon unilatérale par une branche professionnelle se traduira par des déficits très importants dans les CFA. On l'a estimé dans la Région, aujourd'hui il y a 66 CFA, 40 à 44 seront en déficit lourd et menacés de disparition et la proportion des deux tiers de CFA menacés est une proportion qui est équivalente dans toutes les régions de notre pays. Cette rupture financière introduit la deuxième qui est la rupture territoriale, c'est là aussi assez logique finalement par rapport à cette rupture financière. C'est que les CFA aujourd'hui assurent du maillage de proximité, par leur implantation, y compris dans les zones rurales, y compris dans les quartiers prioritaires de la ville, ils assurent un aménagement du territoire qui en définitive permet d'avoir une offre de formation initiale de qualité dans tous les territoires de notre Région. Compte tenu du coût au contrat, et du déséquilibre financier dont je viens de parler, on va se retrouver dans une situation assez simple, les CFA qui sont concentrés dans les grandes villes, dans les grandes métropoles, afficheront complets sans problème et seront rentables, en revanche, dans un territoire rural le CFA ne pourra pas assurer son remplissage et sera donc menacé très clairement, avec cette loi de l'offre et de la demande pure, de disparition. Un seul exemple, la formation de boucher est un exemple qu'on a souvent donné au Gouvernement dans la discussion avec Hervé MORIN, si vous avez une formation de boucher à Rouen, on aura aucun mal à remplir cette formation à 12 qui est le point d'équilibre, si on part de l'hypothèse d'un coût au contrat à 7.000 euros ce sera rentable. En revanche, si on est dans un territoire rural, le CFA à Coutances, par exemple, on n'a pas la garantie qu'il y ait 12 bouchers, quand on explique au Gouvernement qu'il y en aura 4 ou 5 et que ce sera lourdement déficitaire et que cette formation de boucher fermera donc à Coutances, le Gouvernement nous explique que ce n'est pas grave, ils iront à Rouen comme si la mobilité était naturelle et pouvait se faire comme ça à l'échelle de la Région. C'est donc une menace très claire sur le plan territorial de l'implantation de nos CFA qui est représentée par cette réforme. Et la troisième rupture, le troisième déséquilibre qui est induit par la réforme, c'est la qualité de l'offre de formation en tant que telle puisqu'elle sera privatisée, puisque la formation initiale qu'est l'apprentissage sera assimilée à de la formation continue, il n'y aura plus le contrôle et la régulation publique que nous assurons aujourd'hui à la Région. À titre d'exemple, on impose la transformation numérique dans les CFA demain plus personne ne le fera. Un CFA qui avait aujourd'hui un seul interlocuteur, la Région, se retrouvera face à cinq peut être dix interlocuteurs les branches professionnelles. Je pense aux chambres des métiers, par exemple celui de Coutances, qui est un bon exemple, on va complexifier comme jamais l'organisation de l'apprentissage puisqu'il faudra dialoguer avec dix branches, peut être, dont la plupart ne sont pas organisées en plus au plan régional pour finalement dialoguer dans l'offre de formation. Et enfin, dernier exemple du risque que comporte cette réforme, c'est que les régions, parce qu'elles sont des collectivités publiques et qu'elles font de la régulation publique, et bien elles sont là en cas de crise pour continuer d'investir dans les CFA. Les CFA du bâtiment, par exemple, dans notre région il y en a six, en 2008 au moment de la crise du bâtiment, il est évident que si nous avions été dans le système actuel avec la baisse des effectifs nous aurions fermé, les branches auraient fermé des CFA. Il y aurait plus qu'un CFA BTP qui est rentable aujourd'hui dans la région, et certainement pas celui d'Alençon d'ailleurs, c'est à Rouen plutôt. Tous les autres CFA du BTP auraient disparu parce qu'une branche professionnelle ne fait pas du contrat cyclique, elle ne fait pas du long terme. Elle serait dans une pure logique de court terme, elle aurait contracté son offre de formation, et donc dans ces conditions il est évident que nous serions dans une situation extrêmement préoccupante. Voilà pourquoi nous nous sommes opposés à cette réforme, nous continuons de nous y opposer, le débat parlementaire n'est pas terminé et je trouve qu'envoyer un message, que toutes les collectivités de France aujourd'hui, les intercommunalités de France envoient un message au Gouvernement pour dire que cette réforme n'est pas la bonne, il passe à côté de l'objectif d'augmenter le nombre d'apprentis, il risque de déstructurer nos territoires ruraux donc le maillage de proximité, est un beau message que nous pourrions envoyer. Encore une fois merci de proposer cette motion au vote de l'Assemblée. »

Valérie VARENNE :

« Effectivement nous avons regardé la motion qui nous est proposée ce soir, et nous partageons bien sûr l'idée que ce projet de loi mené sans réelles négociations avec les différents partenaires est de plus imposé par le Gouvernement. Mais cette motion pour nous avance des arguments qui sont parcellaires voire réducteurs, et aujourd'hui nous aurions aimé, nous aurions souhaité qu'apparaissent les points suivants dans cette motion : la non mise en concurrence et l'égalité de traitement entre toutes les formations, le maintien de l'ensemble des formations dispensées sous statut scolaire dans les lycées professionnels de la Région. Nous ne sommes pas opposés à l'alternance qui est une modalité pédagogique, mais tout apprentissage qui lie toute formation d'un jeune à une possibilité de contrat de travail avec une entreprise. Le maintien du CIF, seul dispositif existant permettant réellement l'ouverture et la garantie de droits aux salariés avec une possibilité de formation longue et qualifiante, et lui

permettant de maintenir sa rémunération, le CPF transition ne répond en aucun cas à ces besoins. La non monétisation du CPF, véritable bulle financière pour masquer la diminution des moyens accordés à l'information, mais l'ouverture de droits cumulables et garantis collectivement pour l'information continue des salariés. Concernant l'apprentissage, le refus de l'assouplissement des règles qui encadrent le contrat d'apprentissage, 15 ans au lieu de 16 ans, 29 au lieu de 25, de vraies garanties pour la protection des mineurs : droit aux prudhommes, droit à la prévention salariée, à son suivi santé et à son suivi, droit à une formation qualifiante et non une simple adaptation aux postes de travail pour répondre aux besoins en main d'œuvre immédiate et temporaire des entreprises, et aussi l'ouverture de vraies négociations sur la revalorisation des salaires des apprentis en fonction de l'âge et des qualifications. Nous le mettrons en lien aussi avec l'intervention que nous avons eu au Conseil de Cherbourg-en-Cotentin hier soir par rapport aux salariés du CIO qui sont venus nous alerter, effectivement, sur leur disparition et la régionalisation de leur profession. »

Jean-Michel HOULLEGATTE :

« Je remercie Valérie VARENNE de nous donner quelques arguments dans le cadre du débat parlementaire qui va s'ouvrir. Je souscris complètement à la motion, je pense qu'il ne faut pas la dénaturer, elle est comme elle est. Elle est un point d'appui qui va permettre justement d'autres développements parce que c'est vrai qu'il y a encore d'autres sujets, notamment le système d'entrée sortie permanente qui va complètement déstabiliser l'offre de formation. Je dirais, le point le plus grave aussi, au-delà de ce qui a été argumenté déjà par les précédents intervenants dont David MARGUERITTE, c'est aussi le fait que n'oublions pas que l'apprentissage c'est de la formation initiale et on peut avoir des inquiétudes sur les véritables référentiels de formation qui permettront, au-delà de générer de cet apprentissage, de pouvoir avoir d'autres passerelles et d'autres poursuites d'études. On a une offre de formation qui risque d'être dégradée et de n'être qu'une simple formation adaptation aux besoins temporaires de branches professionnelles alors qu'en réalité il s'agit bien évidemment de donner à l'apprenti tous les atouts pour pouvoir développer une carrière, et la formation est un levier, un atout important pour qu'il puisse se mouvoir dans un monde qui va être de plus en plus complexe. Les inquiétudes font l'objet d'un débat et ce débat en séance plénière arrivera à partir du 10 juillet, et je ne doute pas que ça nous prendra encore un peu de temps. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h04
Nombre de votants : 193
Pour : 185 Contre : 1 Abstentions : 7
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 078

OBJET : Modification n° 7 de la composition des commissions thématiques

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote électronique à bulletin secret.
Nombre de membres : 221 19h06
Nombre de votants : 193
Pour : 166 Contre : 2 Abstentions : 25
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 079

OBJET : Délégation de pouvoir du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 4

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h08
Nombre de votants : 194
Pour : 167 Contre : 14 Abstentions : 13
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 080

OBJET : Modification de la désignation des membres de la Communauté d'Agglomération du Cotentin auprès du Conseil d'établissement de l'école de musique des Pieux

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote électronique à bulletin secret.

Nombre de membres : 221 19h10

Nombre de votants : 194

Pour : 178 Contre : 2 Abstentions : 14

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 081

OBJET : Entente Intercommunale "Musiques actuelles en Cotentin" – Modification de la désignation d'un membre de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote électronique à bulletin secret.

Nombre de membres : 221 19h12

Nombre de votants : 194

Pour : 177 Contre : 1 Abstentions : 16

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 082

OBJET : Modification de la composition du Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Cotentin - Désignation des délégués

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote électronique à bulletin secret.

Nombre de membres : 221 19h13

Nombre de votants : 194

Pour : 165 Contre : 8 Abstentions : 21

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 083

OBJET : Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de la Gestion des eaux (SAGE) Douve Taute - Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote électronique à bulletin secret.

Nombre de membres : 221 19h15

Nombre de votants : 194

Pour : 172 Contre : 6 Abstentions : 16

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 084

OBJET : Commission Consultative des Services Publics locaux – Modification de la composition des membres

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote électronique à bulletin secret.

Nombre de membres : 221 19h17

Nombre de votants : 194

Pour : 153 Contre : 22 Abstentions : 19

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 085

OBJET : Commission Consultative des Services Publics locaux – Approbation du rapport d'activité 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 19h18

Nombre de votants : 194

Pour : 184 Contre : 0 Abstentions : 10

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 086

OBJET : Définition de l'intérêt communautaire pour les équipements sportifs et culturels

Le Président :

« Je voudrais vous dire qu'il s'agit donc de la reprise de la délibération que nous avons longuement débattue et exposée lors de notre conseil du 24 mai, mais nous avons souhaité laisser un certain laps de temps pour que chacun puisse se l'approprier. Je voudrais également dire que dans l'intervalle et pour solder, en quelque sorte l'expression n'est pas très jolie, en tout cas pour achever de consolider la position de l'Agglomération sur la question des bases nautiques, j'ai reçu, avec les vice-présidents concernés, les maires des communes hôtes, la semaine dernière, et je crois que nous sommes maintenant sur un schéma qui, sur le plan des bases nautiques, a été validé, donc je pense que plus rien ne s'oppose aujourd'hui à soumettre au vote la délibération. »

Jacques COQUELIN présente la délibération.

Jean-Marc JOLY :

« Monsieur le Président, dans les excellentes présentations qui nous avaient été faites à la dernière assemblée communautaire, en particulier pour les équipements Ludiver et la Cité de la mer, il ne me semble pas avoir entendu le montant des participations des collectivités pour le fonctionnement de ces équipements. Est-ce que je pourrais avoir la précision ? »

Le Président :

« Monsieur COQUELIN va vous répondre mais l'ensemble des éléments financiers ont été communiqués dans les dossiers. »

Jacques COQUELIN :

« Je suis désolé parce que je ne les ai pas sous les yeux mais ils ont été communiqués dans la présentation. »

Le Président :

« Le principe c'est qu'il y a une neutralité du dispositif. »

Claude DUPONT :

« Je voudrais vous donner la position de la municipalité de Barneville-Carteret à propos de la gestion des bases nautiques. On salue le travail de concertation qu'il y a eu et les efforts pour trouver des solutions qui puissent convenir. Nous n'avons pas tout à fait la même conception de la gestion sur la base parce que sur le problème de la propriété, il se trouve que notre base nautique, comme celle de Portbail, ont été faites dans le cadre communautaire. Ce qui nous a paru totalement évident puisque l'argument pour faire ces bases était de dire que c'était du domaine touristique, du développement touristique. Alors ou on redonnait aux communes la compétence touristique ou alors on justifiait qu'on garde au niveau communautaire ce qui est une des étoiles d'or, quand même, de l'équipement

structurant. Nous on ne voyait pas pourquoi, on ne voit toujours pas pourquoi, cet équipement, ce genre d'équipement ne resterait pas communautaire. Chez nous, le golf a été tout à fait normalement considéré comme un élément structurant d'ordre communautaire, et la base nautique nous paraît relever de la même conception. Sur la gestion, on considère qu'il faudrait distinguer deux types de gestion, quand on parle de gestion de la base nautique, en fait il y a deux aspects, il y a la gestion au jour le jour, une gestion au quotidien, et puis la gestion commerciale, en quelque sorte, gestion animante ou animatrice, comme on veut, mais ce sont deux types de gestions un peu différentes. Le premier type de gestion, celui du quotidien, bien évidemment la commune le faisait on continuera volontiers à le faire, ça ne pose pas de problème. Pour l'autre type de gestion, effectivement une contractualisation était étudiée. Mais voilà ce que l'on voulait dire, aussi bien sur la propriété, le patrimoine pour nous est communautaire, et la gestion du quotidien communale, voilà comment nous on voit les choses. »

Jacques COQUELIN :

« D'abord, je suis extrêmement surpris de cette position du conseil municipal de Barneville parce que monsieur le Maire, qui était présent l'autre jour à notre réunion, n'a pas du tout tenu ce langage, bien au contraire. Et deuxièmement, ce que je regrette, c'est que l'on n'ait pas pu discuter de cela lors de la commission puisque les représentants de la Côte des Isles étaient étrangement absents, c'est tout à fait regrettable. Mais nous avons bien pris en compte qu'il nous fallait avoir une coordination sur ces bases nautiques, et c'est sur ces bases de coordination que nous allons travailler avec un service commun qui sera, non pas à l'échelle territoriale, mais qui sera à l'échelle des communes qui sont concernées par les bases nautiques. C'est donc de cela qu'il est question ce soir dans cette délibération, pour tenir compte évidemment des éléments qui sont apportés par notre collègue Claude DUPONT. »

Le Président :

« Merci Monsieur COQUELIN, juste pour intervenir très brièvement sur ce sujet qui a déjà fait couler beaucoup d'encre, et je ne voudrais pas en rajouter. Deux choses, d'abord dire que s'agissant de la compétence mise en réseau et coordination elle est importante au terme de la gestion telle qu'on la définissait, c'est à dire l'animation commerciale, les groupements de commandes, la capacité à mettre en place un certain nombre de produits. La deuxième chose, c'est que la raison fondamentale pour laquelle le choix de la communautarisation n'a pas été fait par le Bureau ni par la Commission c'est d'une part, l'extrême hétérogénéité des modes de gestion des bases sur le territoire qui rendait une politique unique communautaire de gestion quotidienne difficile. Deuxième point, le fait que si nous avions communautarisé entièrement la gestion quotidienne de ces bases, on se coupait du milieu associatif local parce qu'on est obligé de faire une DSP vu l'ampleur du territoire, et qu'on est donc obligé de confier, probablement à un opérateur venu de l'extérieur, la gestion des bases nautiques, et que nous ne sommes pas aujourd'hui au stade où nous sommes prêts à le faire, demain on ne sait pas comment le dossier évoluera. Troisièmement, s'agissant de la question de la propriété des biens et la question du partage des responsabilités entre les uns et les autres, il est prévu, à la fois, de faire une étude sur la stratégie à mettre en place pour le développement des bases, et à la fois de continuer à explorer des solutions de services communs ou de partage des biens ou autre permettant de concilier les préoccupations des uns et des autres. Il y avait trois scénarios possibles mais je rappelle que la commune de Barneville-Carteret s'était prononcée vendredi, mais peut-être les choses ont-elles changées, pour une restitution pure et simple aux communes. Mais c'est un sujet difficile, c'est un sujet évolutif, et donc nous essayerons dans les six mois qui viennent, parce que je rappelle que par rapport à cette délibération, nous avons, pour organiser les choses, plusieurs mois devant nous, nous essayerons de trouver les bons équilibres. »

Le Président ouvre le vote à la majorité qualifiée des 2/3.

Nombre de membres : 221 19h29

Nombre de votants : 195

Pour : 171 Contre : 10 Abstentions : 14

La délibération est adoptée.

Le Président (après le vote) :

« Je voulais vous remercier de l'adoption de cette délibération parce que c'était un sujet difficile, et je crois qu'il y a une large majorité qui s'est dégagée. Je voulais remercier Jacques COQUELIN qui a mené un gros travail accompagné de Patrice PILLET sur certains aspects et Geneviève GOSSELIN-FLEURY. Je voulais également remercier les services qui ont accompli un effort absolument considérable, à la fois de recensement et d'identification des problèmes, et de résolution des problèmes.

Je vous demande de les applaudir sur ce sujet, notamment Laurent KIES et Céline LE MEHAUTE. Je voudrais d'ailleurs que, dans un souci de communication et de simplification, on fasse une liste précise qu'on pourrait envoyer, que vous pourriez d'ailleurs donner aux conseillers municipaux, des équipements communautaires, et la liste des équipements restitués aux communes parce que parfois il peut y avoir un peu de flottement. Je pense qu'identifier tous les équipements communaux, si on peut le faire, qui sont restitués, ça aidera un certain nombre de maires qui se demandent ce qui est communautaire ou communal. »

Délibération n° 2018 - 087

OBJET : Tarification relative à l'occupation d'un terrain mis temporairement à disposition des gens du voyage dans le cadre des grands passages estivaux ou des groupes familiaux

Jean-Marie LINCHENEAU présente la délibération.

Le Président :

« J'en profite pour saluer le guide qui a été fait et qui, je crois, est un document utile d'appui aux communes, mais ne résout pas tous les problèmes, cependant je l'ai trouvé fort bien fait. Je crois qu'il a dû vous être distribué, il doit être présent sur les tables donc le guide de la Communauté d'Agglomération sur la question de la gestion des gens du voyage. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 19h33

Nombre de votants : 195

Pour : 166 Contre : 3 Abstentions : 26

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 088

OBJET : Elaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Jean-Pierre LEMYRE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 19h38

Nombre de votants : 195

Pour : 187 Contre : 1 Abstentions : 7

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 089

OBJET : Convention de gestion du logement étudiant entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et Presqu'île Habitat - Rentrée universitaire 2018/2019

Jean-Pierre LEMYRE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 19h42

Nombre de votants : 195

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 9

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 090

OBJET : Aménagement et équipement de logements pour étudiants – Fonds de concours à Presqu'île Habitat – Rentrée universitaire 2018/2019

Jean-Pierre LEMYRE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h45
Nombre de votants : 195
Pour : 184 Contre : 0 Abstentions : 11
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 091

OBJET : Convention relative à la mise en œuvre d'une tarification intermodale appelée Tempo Normandie Plus, pour les usagers du réseau urbain de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et du réseau TER Normandie

Arnaud CATHERINE présente la délibération.

Johan DENIAUX sort et ne prend pas part au vote.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h47
Nombre de votants : 194
Pour : 190 Contre : 0 Abstentions : 4
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 092

OBJET : Convention pour la participation des communes aux frais de transports des élèves scolarisés en primaire et maternelle pour des navettes supplémentaires

Noël LEFEVRE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h51
Nombre de votants : 195
Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 13
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 093

OBJET : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité – Rapport 2017

Carole GOSSWILLER présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h55
Nombre de votants : 195
Pour : 192 Contre : 0 Abstentions : 3
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 094

OBJET : Zone d'aménagement concertée des Costils - Approbation du bilan de la concertation

Benoit ARRIVE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 19h57
Nombre de votants : 195
Pour : 180 Contre : 1 Abstentions : 14
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 095**OBJET : Zone d'aménagement concertée des Costils - Mise à disposition du public de l'évaluation environnementale et participation du public par voie électronique**

Benoit ARRIVE présente la délibération.

Nicolas VIVIER :

« La concertation c'est du samedi 24 juillet jusqu'au 27 août, et c'est vrai que je trouve que ce n'est quand même pas tout à fait donner sa place normale à la concertation que de le faire dans cette période pas vraiment favorable. »

Le Président :

« Je vais poser une question, peut être au service sur les délais légaux, qui sont serrés, j'imagine que c'est la raison pour laquelle la concertation est à cette date ? on a un peu de marge ? Le délai n'est pas fixé par nous, il est fixé par le tribunal, donc il est assez difficile de le modifier mais on va regarder ce qu'on peut faire pour éventuellement avoir un délai supplémentaire de concertation. Et monsieur LEPETIT me fait remarquer qu'il y a des gens qui ont des résidences secondaires qui sont là en août.

Florence LE MONNYER :

« C'est simplement que le délai d'un mois ce n'est pas ce qui pose problème, c'est qu'il était totalement inclus dans la période estivale, il faudrait juste décaler, éventuellement, du 15 août au 15 septembre, quelque chose qui soit à cheval, à la fois sur la période estivale et sur la période non estivale. »

Le Président :

« Je vous promets de regarder ce que l'on peut faire en liaison avec le vice-président au développement économique. »

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h00

Nombre de votants : 195

Pour : 174 Contre : 0 Abstentions : 21

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 096**OBJET : Modification du tableau des emplois**

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h06

Nombre de votants : 195

Pour : 166 Contre : 1 Abstentions : 28

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 097**OBJET : Création d'un service commun Système d'Information Géographique**

Jean-Marie LINCHENEAU présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h11

Nombre de votants : 195

Pour : 178 Contre : 1 Abstentions : 16

La délibération est adoptée.

Le Président (après le vote) :

«Jean-Marie ce que je souhaite c'est qu'on puisse donner dans les semaines qui viennent, il n'y a pas d'urgence, quelques éléments pédagogiques d'explication aux communes sur le service concerné pour qu'elles voient quelle peut être son utilité. »

Jean-Marie LINCHEAU :

« Bien sûr on n'a pas développé, il y a de très nombreuses couches notamment sur l'emplacement des dépôts d'ordures ou sur, par exemple, la localisation des assistantes maternelles. Tout ça, ça peut être demandé. »

Délibération n° 2018 - 098

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2017 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h16

Nombre de votants : 195

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 9

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 099

OBJET : Subventions versées aux budgets annexes en 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h19

Nombre de votants : 195

Pour : 174 Contre : 0 Abstentions : 21

La délibération est adoptée.

Suspension de séance

Délibération n° 2018 - 100

OBJET : Rapport de présentation du compte administratif 2017 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Jean-Louis VALENTIN sort de la salle et ne prend pas part au vote, Benoît ARRIVE, 1^{er} vice-président assure la présidence.

Christian PRIME présente la délibération.

Benoît ARRIVE ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 20h56

Nombre de votants : 191

Pour : 178 Contre : 0 Abstentions : 13

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 101

OBJET : Convention de dette récupérable entre la commune de Cherbourg en Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 20h59
Nombre de votants : 192
Pour : 165 Contre : 1 Abstentions : 26
La délibération est adoptée.

Le Président :

« Je ne l'ai pas fait en début de séance parce que je voulais avoir l'autorisation des principaux intéressés mais les ayant consultés à la pause, je voulais simplement vous dire que nous avons eu un mariage entre deux conseillers communautaires, je crois que c'est le premier, je ne sais pas s'il y en aura d'autres, entre donc David MARGUERITTE et Camille ROUSVOAL, je voulais simplement, en votre nom et en mon nom personnel, les féliciter. »

Délibération n° 2018 - 102

OBJET : Transfert de compétences 2017 – Remboursement des communes

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h02
Nombre de votants : 192
Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 5
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 103

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du Syndicat d'assainissement du Bassin du Fleuve

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h03
Nombre de votants : 192
Pour : 183 Contre : 0 Abstentions : 9
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 104

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du Syndicat d'assainissement Portbail, Denneville, St-Lô d'Ourville

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h04
Nombre de votants : 192
Pour : 188 Contre : 0 Abstentions : 4
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 105

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEP de l'Anse du Cul de Loup

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h07
Nombre de votants : 192

Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 6
La Délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 106

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEP de Bricquebec

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h08
Nombre de votants : 192
Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 3
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 107

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEP de Montebourg

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h09
Nombre de votants : 192
Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 6
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 108

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEP de la région de Valognes

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h10
Nombre de votants : 192
Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 3
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 109

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEP de Saint Sauveur Le Vicomte

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h11
Nombre de votants : 192
Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 5
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 110

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEP de Saint Pierre Eglise

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h12
Nombre de votants : 192
Pour : 188 Contre : 0 Abstentions : 4
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 111

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEP du Val de Saire

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h13
Nombre de votants : 192
Pour : 188 Contre : 0 Abstentions : 4
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 112

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du SIAEU de Fontenay, Lestre, Quinéville et Saint Marcouf

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h14
Nombre de votants : 192
Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 6
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 113

OBJET : Approbation du compte de gestion 2017 du Syndicat d'Aménagement de la Douve

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h14
Nombre de votants : 192
Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 7
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 114

OBJET : SA du Bassin du Fleuve – Approbation du compte administratif 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h16
Nombre de votants : 192
Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 7
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 115

OBJET : Syndicat d'assainissement Portbail, Denneville, St-Lô d'Ourville – Approbation du compte administratif 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h18
Nombre de votants : 192
Pour : 190 Contre : 0 Abstentions : 2
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 116

OBJET : SIAEP de l'Anse du cul de Loup – Approbation du compte administratif 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h19
Nombre de votants : 192
Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 5
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 117

OBJET : SIAEP de Bricquebec – Approbation du compte administratif 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Hubert LEFEVRE sort et ne prend pas part au vote.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h20
Nombre de votants : 191
Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 2
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 118

OBJET : SIAEP de Montebourg – Approbation du compte administratif 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h21
Nombre de votants : 192
Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 6
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 119

OBJET : SIAEP de la région de Valognes – Approbation du compte administratif 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h22
Nombre de votants : 192
Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 6
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 120

OBJET : SIAEP de Saint Sauveur le Vicomte – Approbation du compte administratif 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h25
Nombre de votants : 192
Pour : 175 Contre : 0 Abstentions : 17
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 121

OBJET : SIAEP de Saint Pierre Eglise – Approbation du compte administratif 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h26
Nombre de votants : 192
Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 10
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 122

OBJET : SIAEP du Val de Saire – Approbation du compte administratif 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h26
Nombre de votants : 192
Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 7
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 123

OBJET : SIAEU de Fontenay, Lestre, Quinéville et Saint Marcouf - Approbation du compte administratif 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h28
Nombre de votants : 192
Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 3
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 124

OBJET : Syndicat d'Aménagement de la Douve – Approbation du compte administratif 2017

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h29
Nombre de votants : 192
Pour : 173 Contre : 1 Abstentions : 18
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 125

OBJET : Budget principal – affectation du résultat de fonctionnement

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h32
Nombre de votants : 192
Pour : 188 Contre : 0 Abstentions : 4
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 126**OBJET : Budgets annexes – Affectations du résultat de fonctionnement**

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h37
Nombre de votants : 192
Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 5
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 127**OBJET : Budgets annexes du cycle de l'eau - affectation du résultat d'exploitation - exercice 2017**

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h39
Nombre de votants : 192
Pour : 186 Contre : 0 Abstentions : 6
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 128**OBJET : Approbation du Budget supplémentaire 2018**

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président :

« Je voulais juste ajouter deux ou trois mots. D'abord, vous dire que tout à l'heure j'ai parlé du montant des dépenses réelles de fonctionnement et vous avez pu remarquer que là quand on dit dépenses de fonctionnement on est beaucoup plus haut, c'est parce qu'en réalité il y a une grande partie des dépenses de fonctionnement qui sont des dépenses où la Communauté d'Agglomération renvoie aux communes. Ces dépenses-là ne font pas partie des dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement qui sont comptées par l'Etat au titre de la contractualisation c'est uniquement les dépenses que nous gardons, donc tout ce que nous renvoyons aux communes ne fait pas partie des dépenses réelles de fonctionnement de l'Agglomération ce qui explique la différence. Deuxième élément que je voulais indiquer, c'est que, comme vous l'aurez constaté, le budget supplémentaire marque un effort significatif en direction des communes puisque nous continuons d'augmenter la dotation de solidarité communautaire de 200 000 € pour sa part, classique si je puis dire, que nous rajoutons 2 millions d'euros au titre de la compensation de la DGF, et puis nous avons voté 2 millions 500 000 € pour les fonds de concours. Alors, je sais qu'il y a des impatiences sur les fonds de concours parce que j'ai reçu, et c'est normal, un certain nombre de courriers et de demandes. Nous pensions pour ne rien vous cacher, pouvoir présenter le règlement d'intervention mais compte tenu des développements dont je vous ai parlé au début du conseil ça n'a pas été possible mais ce sera sans faute pour la fin septembre. Donc je pense que fin septembre nous aurons le règlement d'intervention et que nous pourrons commencer à distribuer les fonds de concours avant la fin de l'année, en octobre ou novembre, sachant que ces fonds de concours seront reconduits d'année en année sur un montant significatif. Et puis pour le reste, je souscris à ce qu'a dit Christian, c'est à dire qu'on voit bien qu'avant l'entrée en fonction de l'EPR nous avons un certain nombre de marges de manœuvre, il ne faut pas non plus faire n'importe quoi ni les gaspiller. La fiscalité attendue est importante d'après les premières estimations que nous avons, plus importantes que prévue, pour autant nous essayons de ne pas alourdir de manière inconsidérée le fonctionnement de l'Agglomération. Tout est une question d'équilibre entre ce qu'il faut faire pour lui permettre de monter en puissance et la nécessité de maîtriser les dépenses. Je rappelle que ça a toujours été un de nos objectifs et je crois d'ailleurs que c'est indiqué noir sur blanc dans la charte. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h51
Nombre de votants : 192
Pour : 189 Contre : 0 Abstentions : 3
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 129

OBJET : Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) – Centre aquatique Cœur du Cotentin

Christian PRIME présente la délibération.

Le Président :

« Vous savez que c'est la concrétisation d'un projet sur lequel ont travaillé plusieurs anciennes Communautés de communes, et qui trouve là une réalisation attendue par l'ensemble des habitants du centre Cotentin au sens large, excédant les limites de l'ancienne Communauté de communes du Cœur du Cotentin. Ce projet nous l'avions mis en place et nous avons des financements qui avaient été provisionnés dans les anciennes Communautés de communes mais il ne fait guère de doute que l'Agglomération permet de lui donner corps, et je crois qu'il faut quand même le souligner parce que nous sommes là aussi pour doter le territoire des équipements dont il a besoin. Il se trouve que celui-là avait été préparé avant, mais il y aura peut-être demain d'autres grands équipements que, je l'espère, le Cotentin permettra de financer. Le début des travaux est prévu pour la fin de l'année 2018 et donc nous serons grosso modo dans les temps, je le dis parce que j'entends souvent des gens qui me disent qu'elle ne se fera jamais cette piscine. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 21h56
Nombre de votants : 192
Pour : 182 Contre : 1 Abstentions : 9
La délibération est adoptée.

Le Président (après le vote) :

« Je remercie Christian PRIME, j'allais oublier quand même à l'issue de ce marathon budgétaire de saluer le vice-président aux finances et la direction des finances que l'on peut également saluer et applaudir pour le travail accompli. »

Délibération n° 2018 - 130

OBJET : Versement d'une subvention de motivation à la collecte du verre à l'association Cœur et Cancer - Année 2017

Edouard MABIRE présente la délibération.

Thierry LEMONNIER :

« Juste pour savoir pourquoi Cœur et Cancer et pas une autre association ? Pourquoi on ne tourne pas d'une année pour l'autre sur d'autres associations comme l'AFM ou pour le Téléthon ? De choisir toujours une seule association c'est un peu dommage. »

Edouard MABIRE :

« C'est un choix qui a été fait de manière historique par l'ancienne Communauté Urbaine, le fait de changer les associations tous les ans je pense qu'on les mettrait aussi en difficulté. Là on accorde un lissage de l'aide et l'association Cœur et Cancer elle touche tout le monde dans le Cotentin, c'est vraiment une association locale qui investit localement. »

Le Président :

« Cela dit, sans remettre en cause ce qui est fait pour Cœur et Cancer, je partage l'avis qu'il faudrait regarder peut être aussi s'il n'y a pas lieu d'avoir des partenariats avec d'autres associations qui œuvrent en ce domaine, sachant qu'il faut faire attention aussi, je le dis devant vous, à ne pas multiplier les appels à subventions car on n'en sortira pas. Tout est légitime dans les appels aux subventions mais je rappelle qu'on consent déjà un effort considérable pour les subventions et qu'il faut faire attention de ne pas aller au-delà de certaines limites. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 22h00
Nombre de votants : 192
Pour : 183 Contre : 0 Abstentions : 9
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 131

OBJET : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés - Lancement de la procédure d'élaboration

Edouard MABIRE présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 22h02
Nombre de votants : 192
Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 10
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 132

OBJET : Proposition de calcul de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) « assimilés domestiques » pour l'usine de construction de pâles d'éoliennes située sur le terre-plein des Mielles à Cherbourg-en-Cotentin

Philippe LAMORT présente la délibération.

Le Président :

«Merci Philippe d'avoir exposé à cette heure avec brio ces formules auxquelles, je dois dire, je ne comprends pas grand-chose, mais je vous fais confiance. »

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 22h04
Nombre de votants : 192
Pour : 173 Contre : 1 Abstentions : 18
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 133

OBJET : Démarche « Zéro-Phyto »

Philippe LAMORT présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 22h06
Nombre de votants : 192
Pour : 172 Contre : 1 Abstentions : 19
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 134

OBJET : Acquisition de locaux pour le siège administratif de la Communauté d'agglomération au sein du Centre d'Affaires de l'Atlantique – locaux CCI

Le Président présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 22h09

Nombre de votants : 192

Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 10

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 135

OBJET : Approbation de la première modification simplifiée du PLU de Saint-Joseph

Jean-Marie LINCHENEAU présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 22h11

Nombre de votants : 192

Pour : 190 Contre : 0 Abstentions : 2

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 136

OBJET : ZAE de Bréquecal à Tourlaville – Prorogation de la déclaration d'utilité publique – Nouvelle déclaration de projet

Jean-Marie LINCHENEAU présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 22h13

Nombre de votants : 192

Pour : 176 Contre : 2 Abstentions : 14

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 137

OBJET : Parc d'activité des Fourches – Acquisition d'un terrain auprès de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin et revente à l'UDAF de la Manche

Jean-Marie LINCHENEAU présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 22h15

Nombre de votants : 192

Pour : 182 Contre : 0 Abstentions : 10

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 138

OBJET : Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU) – Commune de Morsalines – Zones U du plan local d'urbanisme

Jean-Marie LINCHENEAU présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.

Nombre de membres : 221 22h16

Nombre de votants : 192

Pour : 187 Contre : 0 Abstentions : 5

La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 139

OBJET : Pôle de proximité de Montebourg - Proposition de tarifs année scolaire 2018/2019

Christèle CASTELEIN présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 22h18
Nombre de votants : 192
Pour : 188 Contre : 0 Abstentions : 4
La délibération est adoptée.

Délibération n° 2018 - 140

OBJET : Pôle de proximité des Pieux - Vie scolaire - Conventions relatives à l'organisation des activités d'éducation physique, sportive et culturelle : Voile, Tennis, Rugby, Equitation, Natation et Intervention musicale

Johan DENIAUX présente la délibération.

Le Président ouvre le vote.
Nombre de membres : 221 22h20
Nombre de votants : 192
Pour : 185 Contre : 0 Abstentions : 7
La délibération est adoptée.

Le Président :

« L'ordre du jour est épuisé et il me reste à vous dire deux ou trois petites choses. La première, je voulais à nouveau remercier la Hague de son accueil aujourd'hui, le conseil a été délocalisé parce qu'il y avait une importante manifestation sportive à Valognes mais nous reviendrons à Valognes à la rentrée. Je vous souhaite à tous et à toutes d'excellentes vacances, et je vous dis à la rentrée, nous pourrons, je pense alors, signer avec le Département et la Région un très beau contrat positif pour le développement du territoire, sachez que nous continuons d'y travailler, mais je vous souhaite en tout cas un repos bien mérité. Merci. »

La séance est levée à 22h30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Dominique HEBERT